



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Budgets 2018

Le conseil municipal vote le budget Assainissement 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

Section Investissement : **68 679.29** Section Exploitation : **68 679.29**

Les subventions attribuées aux associations locales s'élève à **630.00€** pour l'année 2018.

Le conseil municipal a décidé une légère augmentation des taxes d'imposition pour 2018.

Taxe habitation : **13.40%** Taxe foncière (bâti) : **19.40%** Taxe foncière (non bâti) : **47.40%**

Le conseil municipal vote le budget Commune 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

Section Investissement : **167 017.39** Section Fonctionnement: **167 017.39**

Véhicule intercommunal électrique

La commune de CHOussy vient d'acquérir, en commun avec la commune de OISLY, un véhicule électrique PEUGEOT PARTNER.

Stationné dans le hangar communal protégé par une alarme, la batterie sera rechargée sur le réseau de Choussy. Aussi, afin de refacturer à Oisly 50% du coût de consommation d'électricité, il convient d'installer un compteur prise pour un montant d'environ 400.00€.

Matériel

Le conseil municipal décide l'acquisition d'une tondeuse tractée pour un montant de 675.00€ HT, soit **810.00€ TTC**.

Eclairage public

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise R² d'un montant de 22 140.00€ HT, soit **26 568.00€ TTC** pour le remplacement de 36 luminaires d'éclairage public. Cette opération sera subventionnée au titre des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) à hauteur de 20 750.00€.

Divers

Le conseil municipal décide de soutenir le Conseil Régional Centre-Val de Loire pour le maintien d'un réseau ferroviaire de proximité.

Le conseil municipal est opposé à la suppression des missions de service public exercées par les géomètres du Cadastre et demande que l'Etat continue d'assumer ces tâches sans en transférer la charge aux collectivités.

Fait et affiché à CHOussy, le

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME